



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Préfecture

Direction de la citoyenneté  
et de l'action locale

Bureau de la citoyenneté

**ARRETE PREFECTORAL**

**Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
dans les communes du département de Meurthe-et-Moselle**

**LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de  
grande instance de Briey et de Nancy,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de  
commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour  
une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil  
municipal ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Meurthe-et-  
Moselle,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Sont désignés membres des commissions de contrôle chargées  
de la régularité des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement intégral  
des conseils municipaux, les personnes dont les noms figurent dans le tableau  
annexé ci-après.

**ARTICLE 2** – La secrétaire générale de la préfecture et les Maires des  
communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs  
de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Fait à NANCY le 10 JAN 2019

Le Préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,

Marie-Blanche BERNARD